

MAROC

Plaidoyer pour une meilleure prise en charge sociale des émigrés marocains âgés

Ce fut lors d'un séminaire qui a eu lieu à Casablanca (Maroc) du 30 au 31 mai dernier et qui a pour objectifs, selon la MAP, «de dresser l'état des lieux sur le vieillissement des migrants marocains, de confronter les pratiques et surtout de proposer les premiers éléments d'une politique publique cohérente et ce, en vue d'assurer une meilleure prise en charge des migrants âgés».

La problématique de la prise en charge des émigrés marocains âgés constitue un véritable enjeu et un défi tant pour les pays d'accueil que pour leur pays d'origine, ont souligné samedi 30 mai à Casablanca les orateurs réunis en séminaire sur le sujet.

Lors de cette rencontre de réflexion sur le thème "Vieillir dans l'immigration : quel statut et quelle prise en charge des marocains vieillissants", organisée par le Conseil de la communauté marocaine à l'étranger (CCME), en partenariat avec une douzaine d'associations d'émigrés âgés résidant à l'étranger, les intervenants ont indiqué que l'appréhension de cette problématique est devenue aujourd'hui urgente d'autant que les systèmes de protection sociale en faveur des migrants dans les pays d'accueil ne sont pas harmonisés et condamnent une certaine frange des marocains résidants à l'étranger à la précarité.

Conscient de cette situation, le gouvernement a mis en œuvre une stratégie nationale de réforme du système de retraite, et ce, pour améliorer les conditions des marocains résidants à l'étranger, retraités et actifs, et combler les lacunes dont souffre leur couverture sociale, a souligné M. Jamal Rhmani, ministre de l'emploi et de la formation professionnelle.

Dans une allocution lue en son nom, il a mis en avant l'extraordinaire capacité des marocains résidant à l'étranger à s'intégrer dans leur environnement d'accueil et à surmonter toutes les difficultés dans leur vie professionnelle, surtout en ces temps de crise financière internationale.

Le ministre a rappelé, à ce propos, la signature d'une convention entre son département et le ministère déléguée chargée de la communauté marocaine résidant à l'étranger dans le but d'améliorer leurs conditions et de protéger leurs droits.

D'où, pour M. Driss El Yazami, Président du CCME, l'importance de cette rencontre qui vise à dresser l'état des lieux sur le vieillissement des émigrés marocains, de confronter les pratiques et surtout de proposer les premiers éléments d'une politique publique cohérente et ce, en vue d'assurer une meilleure prise en charge des migrants âgés.

Et d'indiquer que son conseil, cons-

cient de l'importance de la question du vieillissement des marocains résidants à l'étranger, a mis en place un programme de réflexion qui devrait aboutir à des propositions concrètes pour remédier à ce phénomène qui commence à prendre une allure prégnante et inquiétante.



Mme Amina Enneceiri, membre du CCME et Présidente du groupe de travail "genre et nouvelles générations", a d'emblée souligné la complexité de la question, surtout au vu des fortes disparités qui existent entre les pays d'accueil en matière de couverture sociale.

Et de rendre un vibrant hommage aux retraités marocains, "pionniers des vagues migratoires qui ont à la force de l'âge contribué au développement et à la prospérité des pays d'accueil et qui aujourd'hui meurent dans une indifférence quasi-générale".

Ce séminaire réunit des représentants d'institutions publiques et d'associations, ainsi des spécialistes de la question venant de six pays d'immigration : Allemagne, Belgique, Espagne, France, Grande-Bretagne et Pays-Bas.

En marge de ce séminaire, un hommage fut rendu aux pionniers de l'émigration par deux expositions photographiques, l'une de l'artiste Philippe Brault à la Scala (Casablanca) et l'autre de Leïla Bousnina à la Bibliothèque Nationale du Royaume à Rabat.

Intervenant lors de la séance de clôture de ce séminaire, le 31 mai dernier, le ministre délégué chargé de la communauté marocaine résidant à l'étran-

ger, a indiqué que son département, soucieux d'améliorer les conditions des marocains résidants à l'étranger, retraités et actifs, a signé une convention avec le ministère de l'emploi et de la formation en vue de conjuguer leurs actions pour revoir les différents instruments de coopération liant le Maroc et les pays d'accueil.

Et d'ajouter que son ministère a également procédé au renforcement des effectifs des services sociaux dans les consulats et aussi sur le plan logistique et ce, en vue d'assurer à cette frange d'immigrés un meilleur encadrement et les sortir de l'isolement et de la précarité.

Il a mis en avant dans ce sens les efforts déployés par son département au profit des familles précarisées en prenant en charge les frais de transfert des personnes décédées au Maroc et aussi en révisant à la baisse jusqu'à 85 pc le taux d'imposition en matière de dédouanement au profit des retraités immigrés marocains.

Mme Nouzha Skalli, ministre du Développement social, de la Famille et de la Solidarité, a, pour sa part, indiqué que le nombre de la communauté marocaine résidant à l'étranger est passé, en moins de 15 ans, de 1.300.000 à 3.300.000, ajoutant que le nombre des personnes âgées de plus de 60 ans est de plus de 2.376.000 dont 1.243.000 de femmes (statistiques de 2004).

Dans le but d'améliorer la couverture sociale des personnes âgées et de les aider aussi à acquérir un logement, elle

a fait savoir que son département a mis en œuvre une stratégie baptisée "Le Maroc de toutes les générations" et ce, pour la période 2008-2012, indiquant que le Maroc compte aujourd'hui 42 établissements dédiés aux personnes âgées relevant de son département et qui fournissent leurs prestations en faveur de 2.200 personnes.

Elle a également annoncé la création prochaine de 16 centres sociaux pour l'accueil et la prise en charge des personnes âgées.

En clôture de ce séminaire de deux jours, organisé par le Conseil de la communauté marocaine à l'étranger (CCME), en partenariat avec une douzaine d'associations de migrants âgés résidant à l'étranger, M. Driss El Yazami, Président du CCME, a donné lecture aux recommandations approuvées par les participants appelant à approfondir la réflexion sur le phénomène du vieillissement des migrants marocains et aussi à la nécessité de mettre en œuvre une stratégie nationale en matière d'accompagnement et de couverture sociale de cette frange de la population marocaine.

Autres recommandations, la création d'un réseau de coordination entre l'ensemble des associations marocaines militant en faveur des personnes âgées immigrées et aussi l'organisation régulière de rencontres de réflexion associant ces associations et les ministères concernés.

Source: MAP



Nouzha Skalli (Photo: A. El Fouladi)